

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	31
Nombre de pouvoirs	8
Votants	39

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2025 – 099

ACTUALISATION DU CONTRAT DE REUSSITE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE (CRTE)

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint Sulpice les Champs, au nombre de trente et un sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 4 décembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Gérard SALVIAT (Suppléant de Thierry LETELLIER) ; Laurent LHERITIER ; Pascal MERIGOT ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIORET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Thierry ROGER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Mireille LEJUS à Jean-Pierre LANNET ; Bernard ROUGIER à Isabelle DUGAUD ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Philippe ESTERELLAS à Renée NICOUX ; Philippe COLLIN à Laurence CHEVREUX ; Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Christian ARNAUD à Claude BIALOUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET ; Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Didier TERNAT ; Philippe LEFAURE ; Jacques BŒUF.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20251211-2025_B_099-

Madame la Présidente présente le rapport suivant.

Contexte :

Par délibération N°2022-006 du 26 janvier 2022, le Conseil Communautaire approuvait le Contrat Territorial de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique (CTRRTE).

Signé le 3 février 2022 par Madame la Préfète de la Creuse et Madame la Présidente de Creuse Grand Sud, ce contrat est valable jusqu'au 31 mars 2026.

Par courrier du 26 avril 2025, Madame la Préfète a sollicité les 9 intercommunalités de Creuse pour actualiser leur CTRRTE devenu CRTE, Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Le courrier précisait que " *le fonds vert pour la transition écologique comme la dotation de soutien à l'investissement local, et plus généralement l'ensemble des financements de l'Etat, sont destinés à soutenir des projets participant à la transition écologique et s'inscrivant dans ces contrats*".

Objet de la demande :

Il s'agit, pour le Conseil communautaire, d'approuver l'actualisation du CRTE et particulièrement son annexe 2 « Liste des projets ».

Il est proposé une actualisation légère en mettant simplement à jour l'annexe 2 listant les projets, sans les hiérarchiser. A cet égard, par souci de lisibilité, la liste jointe ne comporte que les projets à financer, à l'exclusion de ceux qui sont en cours de réalisation et ceux qui sont réceptionnés ou abandonnés.

Eléments d'appréciation :

Comme annoncé en Conférence des Maires le 3 juin 2025, puis travaillé en COP départementale du 23 juin 2025 à Ahun et en réunion des secrétaires de mairie du 3 juillet 2025, 4 informations ont été demandées :

1. Le nom du **projet**
2. La **Commune** de localisation,
3. Le **maître d'ouvrage** du projet : Commune ou autre,
4. Le **degré de maturité** selon 5 étapes : pré-programme / programme / maîtrise d'œuvre / travaux / réception.

La liste mise à jour des projets permet d'assurer la continuité de l'action locale et de ne pas créer de rupture dans la mise en œuvre des projets. Des fiches-actions pourront être renseignées.

Conséquences financières :

Il n'y pas de conséquence financière directe pour la Communauté de communes Creuse Grand Sud, ni pour les communes.

Toutefois, l'inscription des projets dans le CRTE actualisé permettra *a minima* de bonifier les subventions DETR (+10% prévus dans le règlement DETR 2026) voire d'avoir accès (ou un accès prioritaire) aux subventions d'Etat (Fonds Vert, Dotation de Soutien à l'Investissement Local « DSIL » ou encore Fonds National d'Aménagement Du Territoire « FNADT »).

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'actualisation du Contrat Territorial de Ruralité de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026, devenu Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) pour le territoire de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, dont l'annexe 2 « *Liste des projets* » est jointe à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant d'actualisation ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 11 décembre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20251211-2025_B_099-